

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU CALAVON-COULON AMONT ET DE SES AFFLUENTS SUR LES COMMUNES DE :

Apt, Bonnieux, Beaumettes, Cabrières-d'Avignon, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Rustrel, Saint-Martin-de-Castillon, Saignon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Viens, Villars.

Une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) du Calavon-Coulon amont est ouverte pour une durée de **32 jours, du 25 avril 2023 9h00 au 26 mai 17h00**.

La commission d'enquête est composée de M. **Michel Morin** (président) et de MM **Guy Beugin** et **Olivier Jamois**.
La Direction Départementale des Territoires de Vaucluse est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les 4 mairies sièges de l'enquête publique, où peut être consulté le dossier d'enquête sont ; Apt, Cabrières d'Avignon, Goult et Saint-Saturnin-lès-Apt. Il sera également disponible sur le site <https://www.vaucluse.gouv.fr/ppri-calavon-coulon-apt-les-beaumettes-bonnieux-a12746.html>.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses remarques sur le registre papier dans l'une des 4 communes siège de l'enquête (Apt, Cabrières d'Avignon, Goult et Saint-Saturnin-lès-Apt), aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser par écrit à l'une des 4 mairies à M. le Président de la commission d'enquête, enquête publique - élaboration du PPRI du Calavon-Coulon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire parvenir ses observations par courrier électronique à l'adresse : ppri-calavon-coulon@registredemat.fr ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/ppri-calavon-coulon>

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les 4 mairies selon le calendrier suivant :

le mardi 25 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Apt	le lundi 15 mai de 14h00 à 17h00 à Saint-Saturnin-les-Apt
le mardi 2 mai de 14h00 à 17h00 à Saint-Saturnin-Les-Apt	le lundi 22 mai de 14h00 à 17h00 à Cabrières d'Avignon
le vendredi 5 mai de 09h00 à 12h00 à Cabrières d'Avignon	le mardi 23 mai de 09h00 à 12h00 à Goult
le mardi 9 mai de 14h00 à 16h00 à Goult	le vendredi 26 mai de 14h00 à 17h00 à Apt

A l'issue de l'enquête, la préfète de Vaucluse transmettra le rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux 24 communes concernées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an dans ces mairies, à la direction départementale des territoires de Vaucluse, sur les sites internet : <http://www.vaucluse.gouv.fr> et <https://www.registredemat.fr/ppri-calavon-coulon>.

La préfète de Vaucluse est l'autorité compétente pour approuver par arrêtés le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) du Calavon-Coulon amont.

Les services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
Service Forêt, Risques et Crises
84905 Avignon cedex 9